

Rapporteur
Roland MAY

Assisté de Christiane GAU

Avis adopté à l'unanimité des 52 conseillers

dans le cadre d'une auto-saisine

Etude conduite par la commission « Culture, Patrimoine culturel »

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. ELEMENTS DE CONTEXTE	3
1. 1. VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION DE LA REGION EN MATIERE DE CULTURE	3
1. 2. LE QUESTIONNEMENT DU CESER	4
2. DES PILIERS EXISTANTS ET A RENFORCER : LES PROPOSITIONS DU CESER	5
2. 1. LES PILIERS EXISTANTS	5
2. 2. LES PROPOSITIONS DU CESER POUR RENFORCER CES PILIERS	5
<i>a) La présence d'équipements, d'équipes professionnelles, d'artistes et créateurs.....</i>	<i>5</i>
<i>b) L'interaction locale avec les habitants, le tissu associatif, le secteur public.....</i>	<i>6</i>
<i>c) La formation et l'éducation artistique</i>	<i>7</i>
<i>d) La communication autour des évènements culturels et les moyens d'accès à la culture et d'accès aux lieux</i>	<i>8</i>
CONCLUSION	9
Remerciements.....	10
Explications de vote.....	11

Introduction

Notre région est reconnue comme une « terre de culture » avec des manifestations prestigieuses telles que les festivals de Cannes, Avignon, Aix, les festivals de jazz, les Chorégies d'Orange...mais également un grand nombre de propositions culturelles intenses et variées sur l'ensemble du territoire, qui couvrent tous les champs de la culture : musées, monuments, art moderne et contemporain, patrimoine architectural, villages de charme, architecture religieuse, sans oublier les nombreux spectacles vivants, le théâtre, les concerts...

L'accès à la culture est un élément essentiel du développement personnel de l'ensemble des habitants de la région, en contribuant à la vitalité collective et à la cohésion sociale.

La Région Sud Provence Alpes côte d'Azur apporte chaque année un soutien significatif au secteur culturel, aux côtés d'autres financeurs publics et privés.

Pour autant, si l'offre culturelle est abondante, des disparités et inégalités entre les territoires et entre les populations, marquent encore les pratiques culturelles et les politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales (Région, départements, mairies, intercommunalités) doivent viser à les résorber.

Véritable levier pour le tourisme et pour le rayonnement du territoire, la culture participe à l'économie de notre territoire. Or, ces bénéfices sont souvent captés par les « grandes villes », tandis que les territoires plus ruraux ne profitent pas ou peu suffisamment de ces effets.

Face à ces constats, le CESER a engagé une réflexion pour examiner la correspondance entre l'offre culturelle et l'aspiration des citoyens en matière de culture. Cette réflexion avait démarré en amont de la crise liée à la COVID 19, et sa pertinence s'en est trouvée accentuée à la lumière des impacts de cette crise sur le secteur culturel dans toutes ses composantes. Dans ce nouveau contexte, les enjeux de l'accès et de la diffusion de la culture en région Provence Alpes Côte d'Azur apparaissent encore plus essentiels pour élaborer des propositions concrètes et proposer des pistes d'amélioration.

1. Eléments de contexte

1. 1. Vue d'ensemble de la situation de la Région en matière de culture

La Région Provence Alpes Côte d'Azur est bien dotée en matière de culture, dans son ensemble. Le secteur culturel local est fort d'un patrimoine bâti et d'équipements de 1^{er} ordre et compte plus de 110 musées et 600 festivals. C'est un levier important pour l'attractivité touristique de notre région.

À cela s'ajoute le poids de l'économie culturelle : 6.000 établissements culturels, 20.000 représentations, 1.140.000 entrées, 1.500 ensembles artistiques. La région Provence Alpes Côte d'Azur est la deuxième région française après Paris Ile de France pour les tournages et les industries créatives telles que les jeux vidéo, l'audiovisuel, l'animation (source Arsud).

Cependant, en dépit de cette offre culturelle et du développement de services aux publics et d'actions événementielles et de communication, la création et la diffusion de la culture ne s'opèrent pas de façon égale sur l'ensemble du territoire de la région et une partie de la population reste à l'écart de cette offre. La présence d'équipements et d'activités culturelles est étroitement liée à la géographie des territoires et à la densité démographique. Les critères sociologiques représentent également des facteurs d'inégalité d'accès.

Au niveau des territoires, il y a une différence nette entre l'urbain et le rural, mais cela ne signifie pas pour autant que l'espace rural soit un désert culturel. On y enregistre un potentiel d'équipements de proximité (par exemple bibliothèques, écoles de musique, salles de cinéma, etc.) qui jouent un rôle très significatif dans les « campagnes », en matière d'actions de diffusion culturelle.

En milieu rural, l'absence d'équipement est souvent compensée par l'itinérance ou par l'occupation de lieux *a priori* non dédiés à la diffusion culturelle (champs, lieux patrimoniaux, cafés, bâtiments agricoles...).

Ainsi, il existe bel et bien une diffusion culturelle de proximité, parfois aidée par les dispositifs « hors les murs » des grandes structures culturelles, scènes nationales, grands festivals, compagnies conventionnées, mais aussi, très souvent portée par le potentiel créatif local.

1. 2. Le questionnement du CESER

Le CESER a souhaité s'intéresser aux dynamiques et aux problèmes rencontrés dans les domaines de la diffusion et de l'accès à la culture, en examinant les potentiels des territoires situés hors des grands et moyens centres urbains, en analysant les dispositifs existants et en recensant les possibilités d'améliorer la situation le cas échéant.

En regardant les projets artistiques émanant d'acteurs locaux et les moyens dont ils disposent pour diffuser leurs créations, il a cherché à comprendre le rôle, le potentiel et le facteur entraînant d'une structuration (présence d'équipements, conventionnement...) dans des territoires moins bien pourvus en équipements culturels et à mettre en lumière les dynamiques associatives sur des terrains plus faiblement dotés sur ces critères.

Convaincu que des choix politiques et stratégiques pourraient concourir à améliorer l'accès à la culture et à sa diffusion en dehors des aires métropolitaines, et à toucher de nouveaux publics, la réflexion du CESER a été guidée par les questionnements suivants :

- Comment valoriser le potentiel local existant, qui est parfois délaissé au profit de structures plus prestigieuses mais plus lointaines ?
- Comment renforcer la création artistique et les réseaux de diffusion sur l'ensemble du territoire de la Région et comment encourager les initiatives locales ?
- Comment assurer sur le territoire la diffusion, aussi large que possible, d'une offre culturelle et artistique diversifiée et développer l'offre du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain et du FRAOP (Fonds Régional d'Acquisition des Œuvres Provençales) ?
- Comment encourager la mise en place de programmes d'accès à la culture et de médiation ?
- Comment développer l'éducation artistique et la formation du public ?

Cet avis, sur la base d'auditions et d'enquêtes menées auprès d'un large panel du monde de la culture en région, a cherché à identifier les éléments qui concourent à l'accès et à la diffusion de la culture, en particulier en dehors des aires métropolitaines, et propose des préconisations pour renforcer les actions existantes ou mettre en place de nouvelles pratiques.

2. Des piliers existants et à renforcer : les propositions du CESER

2. 1. Les piliers existants

Le CESER a fait le constat d'une offre culturelle de grande qualité, riche et variée, de sources très diverses (associations, lieux et structures publiques). Ainsi, on ne fait pas face à des déserts culturels comme on aurait pu le craindre ou l'imaginer, mais plutôt à une carence dans le maillage, le lien, les relais entre offre et public.

Une politique d'irrigation culturelle des territoires, pour apporter la culture au plus près des habitants, doit s'appuyer sur les piliers existants qui, à travers des actions volontaristes, doivent être renforcés.

Ces principaux piliers sont les suivants :

- La présence d'équipements, d'équipes professionnelles, d'artistes et créateurs
- L'interaction locale : collaboration entre les différentes composantes du milieu associatif local et relations avec les collectivités et avec le secteur public local
- La formation, l'éducation artistique et culturelle
- La communication autour des événements culturels et les moyens d'accès à la culture et d'accès aux lieux

2. 2. Les propositions du CESER pour renforcer ces piliers

a) La présence d'équipements, d'équipes professionnelles, d'artistes et créateurs

- **Améliorer la présence d'équipements et d'équipes professionnelles** en donnant des moyens suffisants aux établissements culturels et en apportant un soutien aux initiatives mises en place pour mener une politique de création artistique, de diversification et de développement des publics.

Le maillage pourrait être consolidé grâce aux actions mises en place dans le cadre de conventionnements.

- **Développer la diffusion « hors les murs »** : des spectacles, festivals, rencontres, expositions, ateliers sont proposés par des lieux de spectacle ou d'expositions, des associations, des artistes, dans l'objectif d'aller à la rencontre des publics en dehors des lieux dédiés. Le développement de ces expositions, représentations ou actions sont des projets itinérants qui s'inscrivent dans une démarche dépassant la seule proposition artistique et elles sont généralement co construites avec les acteurs du territoire.
- **Stimuler et encourager la présence d'artistes sur place** (artistes sur place, artistes invités...) : il faut notamment faciliter les résidences d'artistes et affirmer le rôle des artistes en milieu rural.

Une résidence artistique peut se définir comme l'octroi temporaire, par une institution publique ou privée, d'un espace à un artiste (ou un groupe d'artistes, par exemple une compagnie de théâtre ou un orchestre symphonique), afin de favoriser la création et l'exposition d'œuvres d'art ou l'élaboration de spectacles vivants ou filmés. Elle peut consister aussi, outre l'accueil en un lieu, à la fourniture par une structure culturelle de moyens techniques, administratifs et/ou financiers à ces artistes. On parle d'artistes en résidence pour désigner les artistes qui y travaillent. La mise en place d'actions de médiation animées par les artistes permet aux habitants d'approcher le processus de création en cours.

La Région pourrait étudier l'élaboration d'un plan ou schéma de type « plan résidences d'artistes » dont l'objectif serait de favoriser la coopération de toutes les entités, afin d'offrir les meilleures conditions de travail pour les artistes et d'optimiser les résultats en termes d'accès à la culture.

Cela pourrait s'intégrer dans le Plan de relance régional, en réponse aux artistes qui ont vu leur situation se dégrader avec cette crise sanitaire.

Ce Plan pourrait comporter une plateforme numérique rassemblant l'ensemble des projets et informant sur l'actualité des artistes en résidences et sur les actions de médiation proposées. La Région devrait faire la promotion de cet outil, à travers Arsud par exemple.

- **Encourager les actions d'intersaison au bénéfice de la population locale**, à travers une aide aux manifestations se déroulant toute l'année, pour la population locale résidente et pas seulement pour répondre à une demande d'animation touristique. Les actions d'intersaison sont importantes en milieu rural et on peut privilégier les troupes itinérantes, les veillées culturelles, contes, cinéma itinérant, mini concert. Cela nécessite un soutien financier et matériel aux acteurs locaux afin de leur permettre de produire et diffuser des créations culturelles en allant au plus près des populations. Nous pouvons citer un exemple d'actions mises en œuvre par ARSUD en partenariat avec la Fédération des Bistrots de Pays. Il s'intitule « les tournées Scènes de Bistrots ». ARSUD sélectionne des artistes de la région en s'appliquant à repérer des petites formes (de 1 à 3 artistes maximum). Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche de diffusion culturelle en milieu rural : ces « Scènes de Bistrots » se déroulent au cœur des villages et communes. Elles agissent pour développer les activités et animer des lieux de convivialité. Elles permettent de dynamiser l'activité hors-saison, au printemps et à l'automne avec une programmation artistique de qualité dans les territoires éloignés.

b) L'interaction locale avec les habitants, le tissu associatif, le secteur public

- **Amplifier les relais au niveau local et l'interaction avec le milieu associatif** : de nombreuses associations contribuent fortement à développer l'attractivité de leur territoire, que ce soit dans le domaine économique, culturel, social. Ce milieu associatif local, bien souvent pallie le manque d'équipement et concourt à la diffusion culturelle, malgré des moyens matériels et humains souvent limités. Il s'agit d'une véritable mosaïque variée qui joue un rôle incontestable dans la création et la diffusion.

Pour leur permettre de continuer à répondre encore plus et mieux aux besoins de leur territoire, il faut les aider à dresser un diagnostic des attentes des habitants et les propositions des porteurs de projets du territoire. Puis imaginer les solutions permettant de confronter ces besoins avec la réalité. Les connexions entre les acteurs des différentes associations en seraient favorisées, grâce au développement de démarches telles que des rencontres régulières de présentation des

différents projets (communaux et associatifs), le soutien aux événements inter-associatifs, le développement de la collaboration intercommunale.

- **Encourager la participation des habitants** : il faut inciter les habitants, les associations, les écoles à participer aux différentes manifestations et favoriser la mise en place de projets dans le domaine culturel émanant des associations et des habitants.
- **Développer le rôle fédérateur de la Région** : pour garantir l'équité territoriale pour l'accès à la culture sur l'ensemble de son territoire, la Région doit se positionner et jouer un rôle actif dans la mise en place ou la réactivation, de lieux de concertation entre la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région et les autres collectivités territoriales et les acteurs de la culture. Il existe déjà des structures qui pourraient jouer ce rôle, telles que :
 - Les COREPS (Comité Régional des Professions du Spectacle), dont la mission principale est de faciliter l'échange et le débat entre les organisations professionnelles et les collectivités territoriales, avec comme chef de file la Région. Ils ont été mis en place et perdurent dans certaines Régions (Occitanie, Hauts de France), mais ils ne sont pas opérationnels dans notre Région et de nombreux porteurs de projets n'en connaissent pas l'existence.
 - Les CRET (Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial), instance de dialogue entre la Région et les intercommunalités, avec un volet culture.
 - Le volet Culture des CTAP (Conférences Territoriales de l'Action Publique).

Pour combler un manque déjà constaté, il pourrait être confié à l'observatoire de l'ARSUD, une mission sur la connaissance et le suivi des pratiques culturelles sur le territoire de la région.

c) La formation et l'éducation artistique

- **Associer une dimension « formation » aux lieux culturels** : La dimension formation est complémentaire de la création et de la diffusion. Cela passe souvent par des formes de collaboration et parfois de co-construction avec des structures culturelles.

Le travail déjà largement engagé de partenariat entre les structures de diffusion de la culture et les établissements scolaires (dont les Lycées) doit être encouragé. Les financements des projets construits par les équipes sur le terrain doivent être assurés en complémentarité par l'Etat et la Région.

- **Consolider l'éducation artistique et l'initiation aux activités culturelles**, creuset pour un public futur. Pour ce faire, il faut inscrire durablement l'éducation artistique et culturelle dans les politiques éducatives, dans le cadre scolaire ou hors temps scolaire. Pour cela, il faut poursuivre et intensifier les initiatives en direction de la jeunesse, mises en place par l'Etat et par les différents niveaux de collectivités. Pour la Région, cette action serait principalement faite en direction des lycéens et des apprentis. En agissant ainsi, on pourra favoriser l'équité devant l'enseignement culturel et l'accès à l'offre dès le plus jeune âge.
- **Soutenir les associations d'éducation populaire et les maisons des jeunes et de la culture** qui œuvrent en direction des publics jeunes et adultes. On peut citer l'exemple des « écoles du spectateur », projets portés par la Ligue de l'Enseignement, aux côtés de l'Education Nationale.

- **Introduire la culture dans la politique de formation professionnelle des adultes** : cela peut être un vecteur d'accès à la culture ou à la pratique culturelle (notamment dans les formations d'accès aux savoirs de base, de lutte contre le décrochage scolaire et d'acquisition d'un premier niveau de qualification).

- **Associer les Métiers d'Art** à la diffusion de la culture : Cela peut se traduire par des visites d'ateliers, l'organisation d'expositions, de conférences...

d) La communication autour des événements culturels et les moyens d'accès à la culture et d'accès aux lieux

- **Renforcer la communication autour des événements culturels locaux** : il faut informer le public et l'inciter à venir à la rencontre des œuvres. Les services publics présents en territoires pourraient être des relais pour promouvoir l'information. Ce rôle peut aussi être joué par les structures sociales accueillant du public. Les partenariats avec les CRT (Comités Régionaux de Tourisme) et les offices de tourisme doivent être encouragés.

- **Examiner les conditions et modalités de l'accès aux lieux et à la culture** : L'accès est soit « physique » avec la question du transport jusqu'au lieu de déroulement de l'évènement, soit virtuel à travers le numérique.

Au niveau de l'accès physique, l'insuffisance de l'offre dans les domaines ci-après constitue des obstacles supplémentaires à l'accès à la culture. Pour y répondre, les points suivants doivent être regardés :

- Développer ou organiser des infrastructures de transport : les dessertes en transports publics sont souvent insuffisantes (voire inexistantes et non corrélées aux horaires des représentations)
- Pour les scolaires : organiser une offre régionale de transport vers les lieux de culture
- Adapter la tarification pour favoriser l'utilisation des transports en commun
- Accompagner l'installation de structures telles qu'hébergements (hôtels, chambres d'hôtes...), de restauration : pour accueillir le public qui se déplace autour d'un événement (festival, événement majeur) trop loin de son lieu de vie pour envisager la possibilité d'un aller-retour

Quant à l'accès virtuel, il faut tirer profit – avec prudence – des opportunités offertes par le numérique :

- **Veiller à considérer le numérique comme un moyen d'accès et non une finalité**. Il ne règle pas tous les problèmes. D'une part il ne faut pas oublier qu'une part non négligeable de la population ne dispose pas de matériel adapté aux évolutions technologiques ou ne sait pas ou que partiellement s'en servir. Et d'autre part, le numérique mal accompagné aura pour effet de couper le contact avec l'œuvre originale et notamment l'émotion qui s'en dégage, et avoir l'effet inverse du repli sur soi et de renoncement à des sorties et formes collectives d'accès à la culture.

- **Résoudre les problématiques du tissu insuffisant et de l'inégale répartition** des réseaux internet sur le territoire régional, qui constituent là encore, des freins pour l'accès à la culture.

Conclusion

L'accès à la diffusion est bien sûr une question de moyens, mais c'est aussi un acte politique. Une politique culturelle décentralisée peut s'organiser via des structures relais, associatives ou institutionnelles.

Dès à présent, il faut tenir compte de la distinction urbain-rural, qui est en pleine évolution : L'INSEE montre que depuis dix ans, les zones rurales enregistrent un solde migratoire positif (différence entre les départs et les arrivées) et que le phénomène s'est intensifié depuis le confinement de mars 2020. Ces « néo-ruraux » cherchent un meilleur cadre de vie, plus de confort, plus d'espace, plus de verdure, moins de pollution... Partout en France, on voit apparaître des initiatives pour redonner vie à des territoires et aussi des demandes fortes en matière de vie sociale, d'animation locale, de culture, d'équipements et services publics. La crise sanitaire semble même participer à ce phénomène avec un mouvement des grandes villes vers un environnement plus rural qui apporte un cadre de vie plus agréable. Ceci est grandement facilité par le développement du travail à distance.

Les besoins et attentes dans les territoires hors des grandes agglomérations, déjà importants, vont donc s'accroître à l'avenir. La collaboration et le dialogue entre l'ensemble des parties prenantes devra être au cœur de la conception des politiques culturelles. La diffusion culturelle au plus près des habitants de la Région, qui est un outil de lutte contre les inégalités territoriales mais aussi sociales, nécessitera une mobilisation accrue de l'ensemble des acteurs et des financeurs.

Dans ce contexte actuel particulier, la Région doit faire de la culture un grand enjeu de sa politique de relance afin d'aider à pérenniser l'action de proximité, de sauvegarder la richesse et la qualité de l'offre culturelle au service de tous.

Remerciements

Le Rapporteur tient à exprimer ses remerciements à tous les partenaires ou organismes qui ont accepté de répondre aux questions du CESER, et qui par leur contribution, ont éclairé notre réflexion.

Denis ANTOINE, Président de l'association « Jazz à Ramatuelle »

Philippe ARIAGNO, Directeur du théâtre de la passerelle - Scène Nationale de Gap

Michel BISSIERE, Vice-Président de la Commission « Rayonnement culturel, patrimoine et traditions » du Conseil régional

Magali BLAIN, Responsable du service Observatoire à l'ARCADE

Martine BOUCHARDY, Maire Adjointe au Maire de Gap, en charge des affaires culturelles

Françoise CARBONERO, Directrice de la Culture de la Ville de GAP

Marc CECCALDI, Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC)

Maria CLAVERIE, Gérante du théâtre communautaire de l'Esplanade

Sandra COURTIAL, assistante d'études à l'ARCADE

Alexandre DURAND-VIEL, Directeur du Château de la Messardière et Président de l'association « la Société Tropézienne des amis de la musique »

Marlène DURAND-VIEL, Présidente de l'association des « Amis de l'annonciade »

Emmanuel ETHIS, Recteur de l'académie de Nice, Vice-Président du Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturelle (HEAC)

Isabelle FOUILLOY-JULLIEN, Administrateur du Centre des Monuments Nationaux, Place Forte de Mont Dauphin

Grégoire HALLE, Conservateur du patrimoine au Musée des Beaux-Arts et responsable du service Culture à la Mairie de Draguignan

Sonia KECHICHIAN, Directrice adjointe et Directrice du Pôle Public du théâtre de la passerelle - Scène Nationale de Gap

Christian LAGET, Directeur de la Culture

Pascal NEVEUX, Directeur du FRAC Provence Alpes Côte d'Azur

Thierry PARIENTE, Conseiller Culture et Solidarité au Cabinet du Président Renaud MUSELIER

Aurélien PITAVY, Directeur du festival de Jazz « Charlie free » de Vitrolles

Sylvaine PONTAL, Chef du service « Arts de la scène et rayonnement territorial » à la Direction de la Culture

Maylis ROQUES, respectivement Directeur et Directrice Adjointe Régionale aux Affaires Culturelles (DRAC)

Richard STRAMBIO, Maire de la ville de Draguignan

Explication de vote

2^{ème} Collège

Philippe COTTET

Intervention de Philippe COTTET au nom des groupes CGT, FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

A l'heure où le CESER va voter l'avis sur l'amélioration de l'accès et de la diffusion de la culture en région PACA, le mouvement des professionnels de la culture, initié par l'occupation du théâtre de l'ODEON à Paris le 4 mars 2021, se poursuit. Les groupes CGT, FSU et Solidaires tiennent à apporter solennellement leur soutien à tous les travailleurs et travailleuses du secteur culturel mobilisés dans l'ensemble de notre région, de Marseille à Nice, d'Avignon à Gap, comme partout en France.

Un an après la fermeture de tous les secteurs de diffusion et de création culturels, un an après le fameux « quoi qu'il en coûte », les intermittents du spectacles, artistes et techniciens n'en finissent pas de subir de plein fouet la mise à l'arrêt de leur outil de travail. Leurs conditions de vie et de travail sont touchées de manière dramatique, hypothéquant leur avenir artistique pour bon nombre d'entre eux.

Beaucoup d'incertitudes planent également sur la tenue d'évènements ou de festivals importants programmés dans les prochains mois sur la région, avec toutes les conséquences socio-économiques que leur annulation pourrait engendrer

C'est ce moment précis que choisi le gouvernement pour promulguer la réforme de l'assurance chômage qui va précariser encore plus et laisser sur le bord du chemin des milliers d'intermittents et créateurs supplémentaires. On ne peut guère faire mieux en matière de provocation !

Les principales revendications du monde culturel sont des plus légitimes : retrait du projet de loi sur l'assurance chômage, prolongation de l'année blanche, mesures d'accompagnement pour toutes celles et eux qui ne peuvent pas travailler, réouverture des lieux avec des dispositions sanitaires, mesures d'accompagnement à la reprise. Cette reprise devrait d'ailleurs être l'occasion d'une démocratisation de l'accès à la culture et d'un renouveau du spectacle vivant appuyés par les Collectivités territoriales.

Notre région, reconnue comme terre de culture ainsi que le souligne l'avis est particulièrement concernée par la situation actuelle et le devenir du secteur culturel qui pèse d'un grand poids en matière économique et d'emploi. Mais la politique régionale vise essentiellement à soutenir les évènements culturels d'ampleur nationale voire internationale, dans un souci de promotion de la Région, d'image et non pas de diffusion culturelle. Cela conduit à ce que « la création et la diffusion de la culture ne s'opèrent pas de façon égale sur l'ensemble du territoire de la région et une partie de la population reste à l'écart de cette offre », comme le souligne justement l'avis.

Les propositions portées par l'avis, si elles étaient mises en œuvre seraient de nature à gommer ces inégalités et à permettre de démocratiser l'accès à la culture. En mettant en avant le nécessaire soutien aux initiatives locales et aux associations, le développement de la formation, la communication autour des événements culturels locaux le CESER trace quelques jalons de ce qui pourrait constituer une réorientation positive de la politique culturelle régionale.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com